

Conseil Supérieur de l'Education
8 janvier 2013
Intervention de Christian CHEVALIER
Secrétaire général du SE-Unsa

Mesdames, messieurs,

Depuis le début des années 70 la question des rythmes scolaires s'invite dans le débat public comme un des facteurs de la réussite scolaire des élèves. De multiples chercheurs sont venus progressivement éclairer les réflexions de la communauté éducative et ici ou là des expériences diverses ont ainsi pu être conduites par des communautés éducatives éclairées.

Mais, passer de l'expérience confinée à la généralisation s'est toujours avéré un exercice périlleux. Et cela, d'autant que cette question sensible touche des intérêts multiples et souvent divergents : ceux des collectivités, ceux des familles, ceux du monde associatif, ceux de la puissante industrie du tourisme, ceux des enseignants aussi pour ne citer que ceux-là. L'exercice d'élaboration du calendrier annuel en est un exemple significatif...et les hésitations quand ce ne sont pas les reculades le démontrent chaque année...

Quant à l'organisation de la journée et de la semaine, l'épisode malheureux de la réforme Darcos de 2007 nous a démontré que l'affichage politique l'emportait sur les contenus et l'organisation même des rythmes de vie de l'enfant, donc des rythmes d'apprentissage. Ce fut une occasion manquée de repenser le système et cela malgré les demandes que nous avons portées à l'époque.

Cinq ans plus tard, le nouveau ministre, issue d'une nouvelle majorité met à nouveau le sujet à l'ordre du jour.

Un sujet aussi épineux ne se règle pas en trois coups de cuillères à pot. Il ne peut se satisfaire d'improvisation ou de tâtonnements. Il nécessite de s'assurer que l'on dispose des moyens de ses ambitions. Il nécessite aussi une large concertation entre les différents et multiples acteurs. Il s'agit là, en effet, rien de moins que d'une réforme de société. Concertation et confrontation sont d'autant plus nécessaires que certains partenaires se connaissent mal, voire s'ignorent ou se méfient les uns des autres se prêtant parfois les pires intentions. Nous avons fait la demande d'une réunion rassemblant ces principaux acteurs. Elle n'a toujours pas eu lieu et au nom du SE-Unsa je le regrette. Elle aurait été

plus qu'utile avant la tenue de ce CSE et aurait sans doute évité bien des postures stériles.

Vous nous soumettez donc aujourd'hui un projet de décret sur l'organisation de la semaine scolaire qui étale sur 5 jours le temps d'enseignement et l'inscrit désormais dans un temps plus large puisqu'il devrait comprendre des activités péri éducatives organisées par les collectivités locales...si elles en ont non seulement les moyens, mais aussi la volonté.

L'école égocentrée doit donc ouvrir ses horizons. Soit. Mais pour autant l'école ne peut pas abandonner ses prérogatives en matière d'organisation du temps scolaire car celle-ci est éminemment pédagogique. Sur ce sujet, nous trouvons que la place faite au conseil d'école n'est pas suffisante. Elle doit être revue. Si le projet d'organisation de la semaine est avant tout pédagogique comme le précise le nouvel article D411-2, le maire ne peut pas être celui sur l'avis duquel repose l'essentiel de la décision du DASEN. Le conseil d'école reste, jusqu'à preuve du contraire, l'instance de régulation et de gestion de l'École qui rassemble 3 de ses principaux acteurs (élus, parents et enseignants). La proposition qu'il élabore n'en est donc que primordiale.

Nous déposerons un amendement en ce sens.

Dans le même temps, ce décret, et c'est normal, reste très général, et ne permet pas de voir précisément comment vont s'articuler les concertations entre les différents acteurs. L'absence de la circulaire d'application nuit à une bonne appréhension de la mise en œuvre concrète de cette nouvelle organisation.

Au delà de cet aspect, le SE-Unsa a toujours considéré que lorsque l'on abordait la question des rythmes scolaires, l'entrée « amélioration des conditions de réussite des élèves » devait aller de pair avec « l'amélioration des conditions de travail des personnels ». Ces deux volets sont indissociables comme les deux faces d'une même pièce.

Or vous ne nous présentez aujourd'hui, qu'un seul des éléments, celui qui concerne les élèves. Nous ne disposons en effet à ce jour d'aucune information quant à l'amélioration des conditions de travail des personnels et quant à la prise en charge de la perte de pouvoir d'achat occasionné par cette nouvelle organisation. Ainsi le temps de travail des enseignants doit il être repensé. Je fais ici allusion au 108heures annuelles dues par les professeurs des écoles et qui ne peuvent plus être traitées en semaine de 4jours et demi comme elles l'étaient en

semaine de 4 jours. Dans ce temps, se situe du reste les nouvelles APC dont on ignore toujours l'amplitude et qui impactent l'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Au regard des zones d'ombres importantes qui concerne le projet de décret et en l'absence de précisions sur toute la partie qui concerne directement les personnels, le SE-Unsa ne votera pas ce projet de texte en l'état.

Pour autant, et pour conclure, cette nouvelle organisation de la semaine n'est pas une fin en soi. Elle ne se conçoit qu'avec une révision rapide des programmes scolaires. Elle doit aussi pouvoir évoluer dans le temps. Pour cela un dispositif de suivi et d'évaluation devra être installé. Il paraît du reste que la loi d'orientation a prévu un conseil de l'évaluation pour cela. Voilà déjà, me semble t-il, une mission à lui confier !

